



Encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous

en appelant au numéro gratuit **0800 089 095**
du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h

ou en remplissant ce formulaire <https://trior.collecte-encombrants.fr/>



Ne sont pas collectés avec les encombrants :

- Des pots de peinture et de solvants
- Des batteries
- Des piles
- Des bidons d'huile
- Des produits chimiques
- Des gravats et matériaux issus du bâtiment
- Des éléments de ferraille trop épais
- Des souches et troncs d'arbres
- Déchets Equipements Electriques et Electroniques (depuis le Décret de mai 2012)

Pour être collectés, les branchages doivent être fagotés, les cuves de carburants vidées et dégazées, les ballons d'eau chaude vidés.

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent désormais systématiquement être recyclés. Vous pouvez les rapporter au magasin dans lequel vous achetez un équipement neuf dans le cas d'un remplacement, ou les porter en déchetterie. Voici la liste courante de ces produits : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, gazinière, four électrique, plaques électriques, cafetière, téléviseur, écran et unité centrale d'ordinateur, téléphone, fer à repasser, jouets électriques ou électroniques, magnétoscope, lecteur DVD, radio, transistor, imprimante, photocopieur...

Documents

[Dépôts sauvages](#)

Liens utiles

[Collecte des encombrants sur rendez-vous](#)